



Assemblée générale

Distr. générale
5 avril 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 133 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (A/52/401/Add.1) et pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (A/53/802). Le Comité consultatif était en outre saisi du rapport du Secrétaire général sur la liquidation finale des avoirs de la MONUL (A/52/401/Add.2). Lors de l'examen de ces rapports, le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des informations supplémentaires.

Rapport sur l'exécution du budget pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997

2. Ainsi qu'il est indiqué dans les paragraphes 4 à 7 du document A/52/401/Add.1 et dans l'annexe I à ce document, les dépenses relatives à la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 se sont chiffrées à un montant total brut de 26 084 900 dollars (montant net : 25 281 400 dollars), alors que le montant ajusté du crédit ouvert pour cette même période était de 28 641 200 dollars en chiffres bruts (montant net : 27 497 900 dollars), d'où un solde inutilisé d'un montant brut de 2 556 300 dollars (montant net : 2 216 500 dollars).

3. Ce solde inutilisé d'un montant brut de 2 556 300 dollars (montant net : 2 216 500 dollars) était dû au retard enregistré dans le déploiement du personnel civil, à la diminution du nombre de rotations des observateurs militaires et au fait qu'une partie substantielle du matériel dont la Mission avait besoin avait pu lui être transférée de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Ledit solde a été compensé à hauteur de 415 445 dollars, montant correspondant à des dépenses qui avaient été engagées lors de périodes

antérieures mais qui ont été comptabilisées au titre de la période sur laquelle porte le présent rapport.

4. Le Comité consultatif a été informé que les engagements non réglés pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 s'élevaient à un montant total de 1,8 million de dollars au 31 décembre 1998.

5. Au paragraphe 8 de son rapport figurant dans le document A/52/401/Add.1, le Secrétaire général propose de porter au crédit des États Membres le solde inutilisé d'un montant brut de 2 556 300 dollars (montant net : 2 216 500 dollars) pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997. Le Comité consultatif recommande que ce solde inutilisé soit porté au crédit des États Membres de la manière dont décidera l'Assemblée générale.

Rapport sur l'exécution du budget pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

6. Comme l'indiquent le paragraphe 15 et le tableau 2 du rapport du Secrétaire général figurant dans le document A/53/802, les dépenses relatives à la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 se sont chiffrées à un montant total brut de 10 027 600 dollars (montant net : 9 514 600 dollars), alors que le crédit ouvert pour cette même période s'élevait à un montant brut de 12 226 700 dollars (montant net : 11 667 900 dollars), d'où un solde inutilisé d'un montant brut de 2 199 100 dollars (montant net : 2 153 300 dollars).

7. Ce solde brut inutilisé de 2 199 100 dollars (montant net : 2 153 300 dollars) était dû principalement au rapatriement accéléré du personnel militaire, à une diminution des dépenses au titre des opérations aériennes et au fait que l'on n'a pas utilisé les ressources en personnel et les ressources autres que les ressources en personnel qui avaient été prévues pour l'appui au deuxième tour des élections présidentielles. Les économies enregistrées ont été réalisées aux rubriques suivantes : personnel militaire (6 400 dollars); personnel civil (1 611 500 dollars), comprenant du personnel international et du personnel local (245 100 dollars), Volontaires des Nations Unies (477 300 dollars), observateurs électoraux civils (889 100 dollars) et dépenses opérationnelles (535 400 dollars), dont des opérations aériennes (337 000 dollars).

8. Le Comité consultatif a été informé que les engagements non réglés pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 s'élevaient à un total de 1,3 million de dollars au 31 décembre 1998. Sur le montant total de 115,1 millions de dollars mis en recouvrement auprès des États Membres, 109,1 millions de dollars avaient été versés au 31 décembre 1998, ce qui laissait un montant non réglé de 6 millions de dollars.

9. En ce qui concerne les indemnités en cas de décès ou d'invalidité, le Comité consultatif a été informé qu'un montant total de 412 500 dollars avait été réservé à cet effet dans les comptes de la Mission au titre d'engagements non réglés.

10. Le Comité consultatif a appris qu'un rapport final sur l'exécution du budget portant sur la période du 22 septembre 1993, date à laquelle a été créée la MONUL, au 30 juin 1998, serait présenté à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-quatrième session.

11. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MONUL sont énoncées au paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/53/802. À cet égard, le Comité consultatif a été informé que le montant brut de 3 841 125 dollars (montant net : 3 705 325 dollars) qui doit être mis en recouvrement pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998¹ serait compensé par un montant représentant un total brut de 4 755 400 dollars (montant net : 4 369 800 dollars) qui sera porté au crédit des États Membres au titre des exercices 1996-1997 et 1997-1998². De ce fait, les États

Membres seraient crédités d'un montant brut de 914 275 dollars (montant net : 664 475 dollars) : ils n'auraient pas de contribution supplémentaire à verser et le montant total de leur quote-part serait comptabilisé dans les comptes de la Mission d'observation. Le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions que le Secrétaire général formule au paragraphe 18 de son rapport concernant les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre.

Liquidation finale des avoirs

12. Le paragraphe 4 du document A/52/401/Add.2 rappelle les propositions que le Secrétaire général avait énoncées dans son rapport publié sous la cote A/48/945 et Corr.1 ainsi que les recommandations que le Comité consultatif avait formulées dans son rapport figurant dans le document A/49/664/Add.1 aux fins de la liquidation des avoirs des opérations de maintien de la paix, propositions qui avaient été approuvées par l'Assemblée générale à la section VII de sa résolution 49/223 A du 23 décembre 1994.

13. Comme l'indique le paragraphe 5 du document A/52/401/Add.2, selon les registres d'inventaire, le montant des avoirs de la MONUL, calculé à partir des valeurs d'inventaire, se chiffrait, au 15 février 1998, à un total de 14 581 800 dollars, se répartissant comme suit : véhicules et matériel y relatif (6 278 000 dollars), bâtiments préfabriqués (41 600 dollars), matériel de transmissions (3 928 200 dollars), groupes électrogènes (991 900 dollars), matériel informatique (1 321 400 dollars), mobilier et équipements (318 000 dollars), photocopieurs (175 100 dollars), télécopieurs (58 300 dollars), matériel d'épuration de l'eau (126 400 dollars), conteneurs (270 400 dollars) et matériel divers (1 072 500 dollars).

14. La liquidation des avoirs de la MONUL fait l'objet d'un état récapitulatif à l'annexe I et d'une ventilation détaillée aux annexes II à IV du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/52/401/Add.2. Le Comité consultatif considère que les avoirs de la MONUL ont été liquidés conformément aux principes et politiques évoqués au paragraphe 12 ci-dessus (en ce qui concerne les avoirs transférés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et à d'autres missions, voir plus loin l'annexe au présent document). En ce qui concerne la délégation de pouvoir aux missions de maintien de la paix pour tout ce qui a trait au contrôle du matériel, le Comité consultatif a été informé qu'afin de permettre à la Mission d'observation de mener à bien rapidement les formalités administratives liées à la liquidation de ses avoirs, on lui avait accordé au second semestre de 1997 une plus grande marge de manoeuvre, se situant dans une fourchette de 5 000 à 25 000 dollars.

15. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport sur la liquidation finale des avoirs de la MONUL.

Notes

¹ En plus du montant brut de 5 111 775 dollars (montant net : 4 729 575 dollars) que l'Assemblée générale avait précédemment réparti pour la même période dans sa résolution 51/3 C du 13 juin 1997.

² Soldes inutilisés des crédits ouverts et contributions afférents aux exercices 1996-1997 (montant brut : 4 601 200 dollars; montant net : 4 238 000 dollars) et 1997-1998 (montant brut : 154 200 dollars; montant net : 131 800 dollars). (Voir par. 18, al. b) et c) i) ii) du document A/53/802).

Annexe

**Avoirs de la Mission d'observation des Nations Unies
au Libéria transférés à la Base de soutien logistique
des Nations Unies à Brindisi et à d'autres missions**

	<i>Rapport sur la liquidation des avoirs (A/52/401/Add.2)</i>		<i>D'après les bordereaux de réception et les rapports d'inspection soumis par les missions récipiendaires au 11 mars 1999</i>
	<i>Nombre d'articles</i>	<i>Valeur</i>	<i>Valeur</i>
ATNUSO	2	200,00	a
Brindisi	1 546	3 368 400,00	3 029 785,91
Conakry [Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Sierra Leone (provisoirement installé en Guinée)]	15	41 200,00	a
FINUL	1	700,00	a
FNUOD	15	33 800,00	25 540,00
Freetown [Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général à Freetown (Sierra Leone)]	35	101 700,00	a
MINUAR	3	11 600,00	a
MINUBH	8	1 400,00	a
MINURSO	468	834 300,00	929 572,73
MISNUA	1	200,00	200,00
MONUA	209	1 236 400,00	1 104 100,00
MONUG	29	60 500,00	a
MONUT	52	59 700,00	a
ONUB	1	200,00	200,00
ONUL	342	723 500,00	726 400,00
ONUST	5	1 700,00	a
PNUD	21	8 800	a
Siège ONU	54	81 000,00	75 900,00
UNFICYP	10	18 700,00	18 700,00
UNMOGIP	9	19 500,00	19 500,00
UNOHCI	1	100,00	100,00
Total	2 827	6 603 600,00	5 929 998,64

^a Bordereaux de réception et rapports d'inspection en attente.